

## ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| SAUMUR :             |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| Poste :              |        |
| Un an . . . . .      | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . . . 20 c.  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Décembre 1875.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier lundi.

M. de Ventavon, au nom de la commis-  
sion d'initiative, propose de renvoyer à la  
commission chargée d'examiner les propo-  
sitions de MM. Bardoux et de Clercq la pro-  
position de MM. Madier de Montjau et Na-  
quet, relative à la dissolution, et à la com-  
mission chargée d'examiner le projet de loi  
sur la presse, une proposition de M. Jules  
Favre sur le même objet.

Ces renvois sont ordonnés.

M. Paris dépose le rapport fait au nom  
de la commission chargée d'examiner les  
propositions relatives à la dissolution. (Li-  
sez ! lisez !)

L'honorable membre donne lecture du  
rapport qui conclut à ce que les élections  
des députés aient lieu le 9 janvier, les élec-  
tions des sénateurs dans les départements le  
23 janvier, et les élections des députés le 20  
février.

Les nouvelles Chambres se réuniraient le  
8 mars.

Un rapport ultérieur proposera à l'Assem-  
blée de fixer la date de sa séparation à une  
date qui ne sera pas postérieure à la fin de  
décembre et sera plus rapprochée, s'il est  
possible.

La commission demande à l'Assemblée de  
ne mettre ce projet de loi à l'ordre du jour  
qu'après le vote du tableau des circonscrip-  
tions électorales et l'élection des sénateurs  
par l'Assemblée. Ces conclusions sont adop-  
tées.

L'ordre du jour appelle la première déli-  
bération sur le projet de loi relatif à la ré-  
forme judiciaire en Egypte.

M. Rouvier, rapporteur, expose l'état de  
la question. Les Européens qui résident  
dans les échelles du Levant jouissent, en  
vertu de traités connus sous le nom de  
Capitulations, du privilège d'extraterritorialité.

La première de ces capitulations remonte  
à 1828. Elle a établi le principe, constam-  
ment renouvelé par les capitulations ulté-  
rieures, en vertu duquel les Européens sont  
soustraits à la justice locale et ne relèvent  
que de la juridiction consulaire.

La capitulation de 1740, qui est encore  
en vigueur, n'a fait que développer et com-  
pléter ces traditions, et l'usage s'est généra-  
lisé dans la pratique d'appliquer le principe :  
*Actor sequitur forum rei*. Quand un Français  
est défendeur, c'est devant le consul fran-  
çais qu'il doit être actionné ; quand le dé-  
fendeur est indigène, la cause doit être por-  
tée devant le tribunal musulman. Mais il  
est arrivé souvent que les indigènes eux-  
mêmes ont préféré la juridiction consu-  
laire française à la juridiction de leurs tri-  
bunaux.

L'Egypte a élevé depuis quelques années  
de nombreuses et pressantes réclamations  
contre cet état de choses et a formulé un  
projet tendant à la création de tribunaux  
mixtes composés de magistrats européens  
en majorité et de magistrats indigènes.

Mais ce projet est loin d'offrir des ga-  
ranties suffisantes pour les intérêts euro-  
péens.

L'orateur retrace les négociations aux-  
quelles ce projet a donné lieu.

Le principe sur lequel il repose, constam-

ment repoussé par notre diplomatie, ne  
trouva accueil qu'auprès de M. Emile Oli-  
vier occupant, par intérim, en 1870, le mi-  
nistère des affaires étrangères.

(La séance continue.)

Versailles, 6 décembre, 2 heures.

La question des Capitulations d'Egypte  
s'engagera à fond aujourd'hui : MM. De-  
cazes, Rouvier, Gambetta, de Broglie, pro-  
nonceront d'importants discours. On disait  
aussi que MM. Lucien Brun ou Ernoul par-  
leraient.

On prétend que le ministre des affaires  
étrangères aurait laissé entendre, pour exer-  
cer une certaine pression sur la Chambre,  
que sa chute pourrait entraîner de graves  
conséquences.

Le duc Decazes compte sur 100 voix de  
majorité ; on compte que le vote aura lieu  
aujourd'hui.

## Chronique générale.

La commission de dissolution a entendu  
MM. Buffet et Dufaure ; la conversation a  
été très-longue, mais elle peut se résumer à  
ceci : que le gouvernement accepte les dates  
que voudra fixer la commission. Quant aux  
projets de lois à discuter avant la dissolu-  
tion, le gouvernement s'en rapporte à l'As-  
semblée, et il n'insistera pas notamment sur  
la loi relative à l'administration militaire.  
Pour la loi sur la presse, M. Dufaure a dé-  
claré qu'il attendait pour prendre un parti  
que la commission compétente ait déposé  
son rapport.

En somme, les dates acceptées sont : le 9  
décembre pour l'élection des sénateurs à  
nommer par l'Assemblée ; le 9 janvier pour  
l'élection des députés des conseils municipaux ;  
le 23 janvier pour celles des sénateurs ;  
le 20 février pour celle des députés, et  
le 8 mars pour la réunion des deux Cham-  
bres. M. Paris a été nommé rapporteur par  
14 voix.

On lit dans les *Débats*, au sujet de la liste  
des 75 sénateurs à élire jeudi par la Cham-  
bre :

« Les fractions parlementaires de la droite  
se préoccupent vivement de la composition  
de la liste des 75 sénateurs inamovibles, sur-  
tout depuis la fixation pour jeudi prochain  
de ces élections.

« Les députés des groupes de droite ont  
procédé au pointage des députés dont ils  
croient pouvoir disposer. D'après ce poin-  
tage, assez difficile à faire à cause des dou-  
bles emplois, l'extrême droite compterait  
environ 66 votants, déduction faite de quel-  
ques intransigeants. La droite modérée en  
aurait à peu près autant. On paraît compter  
sur 12 adhérents au moins du groupe de  
l'appel au peuple.

« Les droites sont, en outre, assurées du  
concours de 36 membres du groupe de  
Clercq, de 100 et quelques membres du  
centre droit et de 16 membres du groupe  
Lavergne.

« A ces chiffres, on ajoute quatorze dé-  
putés qui n'ont jamais voulu se faire ins-  
crire dans aucune réunion, soit à raison de  
leur haute signification, soit par esprit d'in-  
dépendance, soit à raison de leurs affinités  
avec les partisans de l'appel au peuple.

« Les députés des fractions de la droite

estiment qu'ils peuvent compter 314 ou 320  
votants, dont le concours leur est absolu-  
ment assuré dès à présent.

« Il reste en dehors les députés de l'an-  
cienne union conservatrice, dite réunion  
Fradié, qui a pour président le général  
Changarnier.

« Nous avons précédemment dit que 38  
députés étaient inscrits à ce groupe.

« D'après le pointage des délégués de la  
droite, si les membres de la réunion Chan-  
garnier se joignent à eux, les droites pour-  
raient compter sur 360 adhérents environ.  
Mais le groupe de l'Union conservatrice,  
qui a déjà tenu plusieurs séances, ne s'est  
pas encore prononcé. Comme il se compose  
de députés étrangers aux diverses réunions  
militantes, on ignore encore ce qu'il fera.  
S'il parvient à se discipliner, ainsi que cela  
a eu lieu le 24 mai, les droites sont persuadées  
qu'elles pourraient alors rallier sûrement  
une majorité.

« Beaucoup de membres de la droite ne  
se dissimulent cependant pas que, malgré  
tous les mots d'ordre qui seront donnés, on  
ne parviendra pas à empêcher un certain  
nombre des votants, sur lesquels on compte,  
d'effacer jeudi quelques-uns des noms por-  
tés sur la liste des candidats pour le Sénat.

« En résumé, il n'y a absolument rien de  
certain jusqu'ici quant au résultat, attendu  
que les trois groupes de la gauche sont dé-  
cédés à rester plus unis que jamais. »

MM. Paul de Cassagnac, Piel, gérant du  
*Pays*, et Tarbé des Sablons, directeur du  
*Gaulois*, qui avaient reçu assignation à com-  
paraître le 7 décembre devant la cour d'as-  
sises, ont reçu une nouvelle assignation leur  
fixant cette fois leur comparution au lundi  
13 décembre.

De vagues rumeurs commencent à circu-  
ler au sujet de la réunion d'un congrès ou  
d'une conférence pour le règlement des af-  
faires orientales. Peut-être sont-elles fondées  
uniquement sur ce que disait, il y a trois  
jours, le *Journal de Saint-Petersbourg* dans un  
article qui avait pour but de répondre à cer-  
taines assertions du *Times*, concernant l'atti-  
tude de l'Autriche.

Voici l'article du *Journal de Saint-Peters-  
bourg* du 30 novembre, dont le télégraphe  
nous a donné le résumé :

« Le *Times* a reçu samedi de Berlin une  
dépêche lui disant que les négociations aus-  
tro-russes concernant les réformes à propo-  
ser à la Turquie sont demeurées sans résul-  
tat ; que l'Autriche regarde des réformes  
comme seules admissibles et que, en consé-  
quence, elle se voit forcée d'abandonner la  
Turquie à son sort.

« Nous ignorons où le *Times* a puisé cette  
nouvelle à sensation ; mais ce que nous sa-  
vons, c'est que la question d'Orient est  
avant tout une question européenne ; que  
l'Europe seule, et toute l'Europe, est exclu-  
sivement compétente soit pour apaiser, soit  
pour résoudre toute crise qui surgirait en  
Orient ; et que la Russie et l'Autriche, com-  
me puissances voisines, sont les premières  
intéressées à s'entendre entre elles et avec  
l'Europe sur la marche à suivre en face des  
événements qui peuvent s'imposer à leurs  
prévisions. Nous ne sommes pas plus que  
le *Times* dans le secret des cabinets ; mais,  
quelle que soit la décision qui a été ou qui  
sera prise, elle doit être le résultat, non  
d'une rupture, mais d'un accord général. »

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, répondant  
ensuite à un article de la *Correspondance po-  
litique*, déclare que ce n'est ni à Cetinje ni  
surtout à Belgrade qu'il faut chercher le  
centre de l'action décisive pour l'aplanisse-  
ment des complications actuelles.

Que l'Europe soit ou non appelée à déli-  
bérer sur les affaires d'Orient en général, ou  
simplement sur l'affaire du canal de Suez,  
l'Angleterre a un gage entre les mains, et  
c'est l'important.

Au surplus, rien n'indique que la réu-  
nion d'une conférence de toutes les puissan-  
ces doive être prochaine, et les bruits mis  
en circulation à ce sujet semblent mériter  
peu de créance.

D'après la *Liberté*, l'intendant général  
Wolf aurait adressé aux députés une pro-  
testation contre les affirmations de MM.  
d'Harcourt et de Kerdrel, qui avaient dé-  
claré que le projet de loi sur l'administra-  
tion militaire avait l'assentiment des hauts  
fonctionnaires du ministère de la guerre et  
de l'intendance.

On avait parlé d'une candidature sénato-  
riale de M. le baron Haussmann dans les  
Alpes-Maritimes. L'ancien préfet de la Seine  
déclare qu'il ne posera aucune candidature  
ni à Nice, ni ailleurs.

Les journaux de Lyon assurent que la  
nomination du successeur de Mgr Ginouil-  
hac paraîtra très-prochainement à l'*Officiel*.  
Il est question de Mgr de Lavignerie, arche-  
vêque d'Alger, et de Mgr de La Tour d'Au-  
vergne, archevêque de Bourges. Ce dernier  
cependant paraît avoir le plus de chances  
d'être promu au siège de saint Pothin et de  
saint Irénée.

L'éducation laïque nous promet une gé-  
nération d'une trempe toute particulière. On  
communiquait à l'*Echo de Fourvière* la note  
suivante :

« Dimanche, lorsque la procession jubi-  
laire de Saint-Nizier passait devant le lycée,  
se rendant de Saint-Bonaventure à Saint-  
Pierre, elle a été huée par une soixantaine  
de jeunes lycéens externes, qui venaient  
faire leur retenue durant la promenade des  
autres élèves. Il est à remarquer que par-  
tout ailleurs, sur le parcours de la proces-  
sion, rien d'irrévérencieux ne s'est produit.  
C'est seulement devant le lycée que le cor-  
tège a été accueilli par cette scène scanda-  
leuse d'impiété. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, les ob-  
sèques de M<sup>lle</sup> Déjazet ont eu lieu samedi. A  
midi cinq minutes, le convoi arrivait à l'é-  
glise de la Trinité. Les cordons du poêle  
étaient tenus par MM. Victorien Sardou,  
Halanzier, Derval, Reboul et Emile Blavel.  
Derrière le char marchait M. Eugène Dé-  
jazet.

A la messe, M<sup>lle</sup> Rosine Bloch, de l'O-  
péra, a chanté le *Stabat*, de Rossini, avec  
M. Galli, qui remplaçait Gailhard, malade.  
Le *Pie Jesu* a été dit par M. Bosquin, et le  
*Requiem* et le *De Profundis* par la maîtrise  
et les chœurs. L'orgue était tenu par M.  
Guilmant.

A deux heures moins vingt minutes, le  
cortège se remettait en marche pour le Père-  
Lachaise, où l'inhumation a eu lieu.



En arrivant au cimetière, le corps a été déposé dans un caveau provisoire, situé dans la première allée latérale à gauche de la grande voie du milieu.

## Etranger.

ROME.

Nous lisons dans une correspondance de l'Union, datée de Rome, 30 novembre :

« La nouvelle de l'achat des 177,000 actions du canal de Suez par le gouvernement anglais a vivement impressionné le gouvernement italien. Cette brusque entrée en scène de l'Angleterre préoccupe beaucoup nos unitaires. Ils la considèrent comme un coup mortel porté à la grandeur maritime et commerciale qu'ils avaient rêvée pour l'Italie, à cause de sa situation topographique et de son voisinage de l'Egypte. Mais ils y ont vu surtout un signe certain d'une guerre européenne au printemps.

« Or, il n'est rien que l'Italie redoute autant qu'une guerre européenne, qui se terminera sûrement par un remaniement de la carte d'Europe, et qui pourrait fort bien entraîner la chute de l'unité italienne.

« Ils savent fort bien que, dans une telle guerre, ils ne pourront avoir d'autre rôle que celui de satellites de quelque grande puissance, ce qui les expose, vainqueurs ou vaincus, à devenir la proie de plus fort qu'eux. Beaucoup d'hommes politiques inclinent à croire que l'Angleterre est d'accord avec la Russie, et que la fameuse entente des trois empereurs, que les intéressés déclarent à chaque instant inébranlable, est au contraire dénuée de toute solidité et n'existe, en réalité, que dans les articles de journaux. L'opinion publique en Italie a été, du reste, vivement frappée d'un article de la *Neue freie Presse* de Vienne. Ce journal bismarkien écrivait, il y a quelques jours, ces lignes bien dignes de remarque :

« Tout en estimant, comme elle le mérite, cette ligue des trois empereurs, nous n'avons jamais pu nous faire trop d'illusion sur sa durée, car vous sommes d'avis que la Russie ne sacrifiera jamais son intérêt spécial à l'amitié qui l'unit aux deux autres empires. Etant donnée cette éventualité, la position de l'Italie devient aussi digne, il nous semble, de la plus grande attention. Entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, il n'y a ni contrariété, ni antagonisme, mais seulement des intérêts communs. L'idée d'une alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, dans le cas où la Russie s'éloignerait de la ligue des trois empereurs, doit sourire à l'homme politique, qui ne se contente pas de contempler la décoration momentanée de la scène européenne, mais qui aime surtout à tourner ses regards vers l'avenir. Cette alliance serait la plus naturelle, la plus cordiale, elle serait même la meilleure de toutes celles qu'a connues l'histoire moderne. »

« Comme on le voit, l'organe bismarkien a fort peu de confiance dans la ligue des trois empereurs. La Russie, détachée de la Prusse et de l'Autriche, ne peut que s'unir à l'Angleterre et former avec elle une alliance conservatrice et anti-révolutionnaire, ce qui ne peut que déplaire à la Prusse et à l'Italie.

« Les organes officieux italiens se contentent pour la plupart, dans cette question du canal de Suez, de rapporter les articles des grands journaux français, anglais et allemands. Tout en manifestant une grande préoccupation, ils mettent une grande réserve à faire connaître leur propre opinion.

« Quelques-uns oublient leurs propres craintes et se frottent les mains d'aise, parce qu'ils considèrent l'achat des actions du canal égyptien comme un coup très-funeste pour la France. L'Italie seule est entrée fièrement en matière, et savez-vous pourquoi ? pour tresser une couronne au duc Decazes et attaquer les adversaires de la réforme judiciaire en Egypte que ce ministre, dit l'Italie, a poursuivie avec tant d'ardeur et de sacrifices ; et ces adversaires seuls de la réforme judiciaire sont déclarés responsables de l'échec de l'influence française en Egypte. L'Italie appelle les capitulations les *privileges monstrueux de la juridiction consulaire*, et la réforme judiciaire une cause libérale par excellence, une cause en harmonie avec les principes les plus élémentaires du droit des gens.

« Enfin, après avoir dit que le gouvernement français se voit condamné malgré ses efforts, par l'aveuglement des partis, à subir des échecs qu'il ne mérite pas, à payer pour les fautes des autres, l'Italie conclut en pleurnichant : « L'homme d'Etat éminent qui dirige les affaires étrangères de la France, M. le duc Decazes, doit trouver qu'il est bien lourd et bien injuste de supporter la responsabilité de fautes qu'on n'a pas commises, et qu'il est triste de se dévouer au bien de son pays quand l'obstination des partis vient paralyser les meilleurs efforts. »

Le Monde a reçu des nouvelles de Garibaldi. Le général serait, paraît-il, de plus en plus travaillé par son fameux projet d'assainissement des Marais pontins.

« Nous ne savons trop à quel propos la réunion a eu lieu ; tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'on y a banqueté et que le héros des Deux-Mondes a profité de l'occasion pour habler sur tout et sur rien.

« Il a d'abord expliqué ses projets sur le Tibre. Un de ses auditeurs paraît avoir compris que le général se fait fort d'assainir la campagne romaine en établissant un canal de décharge qui, au moment de la crue, recevrait le trop-plein du fleuve. — On le voit, c'est simple comme bonjour !

« Passant ensuite à un sujet d'un intérêt plus général, le bon Garibaldi a préconisé l'arbitrage international comme moyen infaillible d'éviter la guerre. Nous n'avons pas le texte de son discours sous les yeux, mais nous le savons par cœur : il suffit de se rappeler les inouïables balivernes débitées, depuis quelques années, sur le chapitre de la politique sentimentale.

« Pour l'ermite de Caprera, il n'y a pas de fête qui vaille si on n'y mange du prétre ! Aussi s'était-il réservé ce morceau de choix pour le dessert, et il s'en est donné avec toute la glotonnerie d'un vieil ilote. »

ESPAGNE.

Hendaye, 4 décembre.

Sa Majesté est partie pour Vergara pour assister à l'inauguration des écoles militaires du génie et de l'artillerie.

Le chemin de fer d'Andoain à Alsasua sera réouvert à la circulation la semaine prochaine.

Il a beaucoup neigé dans tout le pays carliste.

On continue de bombarder Hernani et Guetaria.

Un délégué de la députation libérale de Vitoria s'est présenté au camp carliste porteur de propositions faites par les alphonisistes. Il a été renvoyé avec un refus.

## LES CAMPS ANCIENS ET MODERNES.

L'attention que l'on accorde aujourd'hui aux choses militaires donnera un certain intérêt, nous l'espérons, à cette courte étude sur le campement.

Dès que les nations se groupèrent, dès qu'elles eurent des chefs, elles eurent aussi des combattants.

Dans les premières émigrations, les premières luttes, l'homme apprit à camper. Mais quelle différence entre cet art raisonné du campement que nous trouvons dans les armées régulières et la manière primitive des peuples barbares !

Les Arabes, les Turcs, tous les peuples orientaux n'observent encore aujourd'hui aucune disposition mathématique dans l'installation de leurs camps. Leur castramétation est sommaire : les soldats placent leurs tentes autour de celle de leur chef, dans l'ordre qui leur convient. Aussi une armée orientale, surprise par l'ennemi dans son camp, est-elle à peu près dans l'impossibilité de se former ; son désordre assure sa perte.

Les Perses, les Grecs, les Romains sont les premières nations qui aient campé d'une façon régulière, selon des lois déterminées, en harmonie avec leur ordre de bataille.

Il est certain cependant que, dans l'origine, les Romains, quoiqu'ils ne combattissent point comme des Barbares, n'avaient pas sur l'art de la castramétation les notions en honneur chez les Perses et les Grecs. Mais, après les premiers temps de la république et sous les empereurs, ils campèrent régulièrement ; des retranchements protégeaient leurs camps.

Lorsque Pyrrhus, qui avait appris l'art de la guerre sous Philippe le Macédonien, vit un camp

romain, il s'écria que ce n'était point un camp de Barbares.

L'étonnement de Pyrrhus prouve bien que les Romains ne possédaient point encore l'art qui était connu depuis longtemps chez les grandes nations dont ils allaient devenir les dominateurs.

Mais, après la bataille de Taurasium, le camp de Pyrrhus était tombé au pouvoir des Romains, ils en relevèrent les dispositions et en retinrent pour les mettre en pratique celles qui leur parurent présenter des avantages sur leur mode de campement.

Les camps des Grecs, comme tous ceux des armées régulières de l'antiquité historique, avaient la forme carrée ou parallélogrammatique. Une armée de 16,000 hommes d'infanterie de ligne, 8,000 hommes d'infanterie légère et 4,000 chevaux n'occupaient, dit le général de Vaudoucourt, qu'un front d'environ 1,462 mètres. Chez les Grecs, comme chez les Romains, le front du camp d'une troupe était moins étendu que son front de bataille. Les camps des Grecs étaient retranchés comme ceux des troupes romaines.

Voici, selon Polybe, comment se formait un camp romain :

Les tentes des différentes armes étaient renfermées dans un carré d'environ cinq à six cents mètres. Le camp était coupé perpendiculairement en deux parties égales par une voie qui prenait le nom de voie Prétorienne. C'est cette voie qui conduisait au prétoire, c'est-à-dire au quartier général, à l'état-major. Le prétoire était situé au centre du camp, à trente-deux mètres d'une autre voie appelée la voie Principale. La voie Principale et la voie Quiritane coupaient le camp dans le sens horizontal, à des intervalles égaux.

En dehors du carré, à soixante-cinq mètres de chaque côté, étaient tracés les retranchements du camp, ayant à chaque angle un saillant en forme de tour.

Quatre issues seulement offraient un débouché à l'armée : c'étaient la porte Prétorienne et la porte Décumane, aux deux extrémités de la voie Prétorienne. Deux autres portes s'ouvraient sur la voie Principale, l'une à droite, l'autre à gauche du camp.

Quatre ouvrages en arc de cercle protégeaient ces issues.

Les légions romaines dressaient leurs tentes au centre du camp ; les légions alliées étaient rejetées vers le retranchement, c'est-à-dire qu'elles protégeaient les Romains contre une surprise de l'ennemi. L'infanterie et la cavalerie alliées occupaient les derrières ; l'infanterie et la cavalerie d'élite, qu'on appela aussi garde prétorienne, campaient aux deux côtés du prétoire. Les troupes légères se plaçaient le long des retranchements, dans l'intérieur du camp.

Tel était, selon Polybe, le camp d'une armée consulaire, composée de deux légions romaines et de deux légions alliées. Tous les camps romains, quelle que fût l'armée, se formaient selon ces dispositions. Quelquefois seulement on leur donnait plus de profondeur en les traçant selon la forme d'un parallélogramme.

Sous les empereurs, le tracé d'un camp romain devint plus compliqué. Hygius, ingénieur sous Adrien, nous a transmis le détail de ce tracé. On y voit figurer des troupes inconnues auparavant : des vexillaires, des explorateurs, des gardes du corps ; le prétoire s'élargit pour faire place aux personnages de la suite, au nombreux domestique de l'empereur.

Le camp, dès lors, affecta toujours la forme d'un parallélogramme, et les troupes romaines, au lieu d'occuper le centre, campèrent près du retranchement pour entourer et mieux surveiller les auxiliaires, dans la fidélité desquels on avait peu de confiance.

Après Constantin Porphyrogénète, l'art de la castramétation est à peu près perdu. Les Barbares changent le caractère de la guerre. Ce sont des nations armées qui se jettent en masse sur d'autres nations. La tactique disparaît, la discipline n'a plus de bases. C'est seulement quand ces Barbares se reposent et songent à jouir de leurs conquêtes qu'ils éprouvent le besoin de donner à leurs armées de bonnes règles.

Qui n'a vu un camp moderne ? Notre intention n'est pas d'en faire une description qui n'apprendrait à personne rien d'inconnu, et ne rappellerait rien d'oublié. Les camps de manœuvres, naguère encore, étaient baptisés, par les vieux généraux, camps de plaisance. Gilbert observait de son temps que « l'on y faisait bonne chère, on y manœuvrait pour les dames ou les damoiseaux, et on se séparait sans avoir rien appris. » Aujourd'hui on travaille dans les camps ; on s'y exerce à tous les rudes travaux de la guerre ; les camps de manœuvres ne sont plus des camps de plaisance.

Devant l'ennemi, on a pu reprocher quelquefois à nos troupes de se laisser surprendre dans leur camp. Une des surprises qui furent la plus désastreuse pour nos armes, est celle du camp de Tuttingue, pendant la guerre de Trente ans.

Epuisée de fatigue et considérablement diminuée par ses expéditions au milieu de l'hiver, l'armée française, dit Schiller, s'était, immédiatement après la prise de Rottweil, retirée dans les environs de Tuttingue, où elle se livra à la douceur du repos sans songer à la possibilité d'une attaque.

Pendant ce temps, le général de Hatzfeld unit son corps d'armée à celui de la Bavière, commandé par Mercy ; et bientôt le duc de Lorraine, que pendant cette guerre on voit toujours partout, excepté dans son duché, vint avec ses troupes se joindre à ces deux généraux, et le projet de surprendre les Français dans leur camp fut arrêté d'un commun accord.

Ces sortes d'expéditions étaient alors fort usitées et coûtaient souvent plus de sang que les batailles rangées ; mais elles avaient aussi presque toujours des résultats plus décisifs.

Une pareille entreprise ne pouvait manquer son effet contre les Français, qui n'en avaient point l'expérience, et qui, en tout cas, se croyaient bien assez défendus par la rigueur de la saison, à laquelle ils supposaient les soldats allemands aussi sensibles qu'ils l'étaient eux-mêmes.

Jean de Werth, qui passait à juste titre pour un grand maître dans ce genre de guerre, fut chargé du commandement en chef de ce coup de main projeté contre les Français.

Résolu de les attaquer par le côté où d'étroits défilés et d'épaisses forêts semblaient rendre leur camp inaccessible, il se mit en route vers ce point, le 24 novembre 1643.

Protégée par la neige, qui ce jour-là tombait en abondance et obscurcissait l'air, l'avant-garde put s'avancer sans être aperçue jusqu'à l'entrée du bourg de Tuttingue, où elle s'arrêta, et s'empara, sans bruit, de toute l'artillerie parquée au milieu des champs, sans autre défense que la glace qui semblait enchaîner au sol. Pendant ce temps, le reste de l'armée ennemie avait pris ses positions autour du camp, de manière à le cerner de toutes parts.

Déjà, on s'était rendu maître du château de Honberg sans coup férir. Lorsque les Français, renfermés dans le bourg de Tuttingue, qui n'est qu'à une très-petite distance du château, s'aperçurent enfin qu'on venait les attaquer ; mais ils reconnurent en même temps que la résistance était impossible.

Entourés par l'ennemi, séparés des villages voisins où campait le reste de l'armée, sans artillerie, et prêts à essayer le feu du château qu'on venait de leur enlever, il ne leur restait en effet d'autre espoir de salut que la fuite.

Secondée par la qualité supérieure de ses chevaux, une partie de la cavalerie parvint à s'échapper ; mais toute l'infanterie fut massacrée ou déposa les armes.

Cette défaite leur coûta près de deux mille morts et sept mille prisonniers, parmi lesquels on comptait vingt-cinq officiers supérieurs et quatre-vingt-dix capitaines.

Mais, dans la même campagne, les brillantes victoires de Turenne et de Coudé nous vengèrent de cet échec de la manière la plus éclatante.

A toutes les époques de notre histoire, notre étoile pâlit quelquefois ; elle ne s'éclipse jamais.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain, 42 décembre, à huit heures, une soirée musicale sera donnée, dans les salons de la Mairie, par la musique municipale de Saumur.

Depuis hier lundi, la Loire charrie des glaçons.

La branche de froid semble devoir se prolonger. Le ciel est clair et le baromètre s'est beaucoup élevé depuis vingt-quatre heures.

Vendredi dernier, un triste accident est arrivé à la carrière de tuffeaux de Distré. Le sieur David, ouvrier perreyeur, n'ayant pas pris la précaution de faire tomber une croûte qui menaçait au-dessus de sa tête. Tout-à-coup, ce bloc de pierre s'est détaché et a atteint le malheureux perreyeur.

Ses camarades qui travaillaient dans des chantiers voisins, attirés par le bruit de la chute du bloc de pierre, sont venus vers lui. Ils l'ont trouvé dans l'attitude où il a été surpris : à genoux et le pic à la main.



Il avait le crâne fracturé. La mort a été instantanée.

La victime, originaire de Cunault, était âgée de 65 ans.

Une médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe vient d'être accordée à M. Frégier (Belisaire), commandant des sapeurs-pompiers des Roisiers ; 1852-1875 ; 23 ans de services : a été blessé dans deux incendies.

On annonce la mort de M. Augustin Giraud, ancien maire et ancien député d'Angers, décédé samedi dernier, à Paris, à l'âge de 79 ans.

#### THEATRE DE SAUMUR.

Lundi 13 décembre, la troupe d'opéra viendra jouer les *Dragons de Villars*, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. Maillard.

Cette pièce n'a pas été représentée à Saumur depuis plus de trois ans.

Le spectacle sera complété par un vaudeville du répertoire.

M. Louis Neyret, gendre de feu Mathieu de la Drôme, a donné dans son annuaire des prévisions analogues à celles de Nick. Il annonce des neiges abondantes et un froid très-vif ; un vent impétueux d'ici au 14 décembre ; un abaissement très-marqué de la température du 12 au 19 ; mais il ajoute à cette énumération peu agréable des pluies torrentielles au dernier quartier de lune qui commencent le 19 et finira le 27.

Nous voilà bien lotis !  
Espérons au moins que les prédictions de M. Louis Neyret se réaliseront pour les derniers jours de décembre et les premiers du mois de janvier 1876. D'après lui, le temps se remettrait au beau du 27 décembre au 4 janvier. Le ciel se montrerait donc clément pour le jour des étrennes.

Un singulier mendiant. — Le tribunal de police correctionnelle de Tours, à son audience du 3 décembre dernier, a condamné à cinq ans de prison et 100 francs d'amende le nommé Montaigne, Louis, originaire du Puy-de-Dôme.

Cet individu, muni de faux certificats et de pièces revêtues de faux timbres et de fausses signatures de M. le maire d'Orbigny et de M. le sous-préfet de Loches, avait obtenu des maires de différentes communes l'autorisation de quêter chez les habitants, sous le nom de Louis Moreau, en présentant le faux certificat attestant qu'il avait été victime d'un incendie et qu'il avait à nourrir ses quatre petits enfants dont le père a été tué à Patay.

Il avait déjà parcouru quelques communes du département d'Indre-et-Loire lorsque M. le maire de N.-D.-d'Oë eut des doutes sur le certificat et le porteur.

La justice fut prévenue ; elle prit des informations, envoya la photographie du prévenu dans différentes maisons centrales et finalement découvrit son vrai nom. Montaigne avait subi huit condamnations, en tout 27 ans et 6 mois de prison.

L'Impartial du Loiret annonce que les travaux du monument funéraire de Coulmiers, soumissionnés par MM. Ruault et Moisson, entrepreneurs à Angers, sont en cours d'exécution. Les fouilles sont à peu près terminées, l'extraction des blocs énormes qui doivent composer les diverses assises de la Croix est commencée, et tout fait espérer que le monument sera achevé dans le délai fixé par le marché des entrepreneurs, et pourra être inauguré dans le courant du mois de juillet prochain.

#### LA TAILLE TARDIVE.

##### Moyen de préserver les vignes des gelées.

Plusieurs moyens ont été proposés depuis cinq ans pour préserver les vignes des gelées printanières qui enlèvent trop souvent la presque totalité de leurs récoltes.

An nombre des moyens qui ont obtenu un succès complet, il faut placer la taille tardive, c'est-à-dire la taille en avril, qui a pour conséquence d'abandonner les premiers bourgeons à la gelée, mais de retarder la sortie des seconds bourgeons, lesquels se développent avec vigueur en mai et donnent d'abondantes récoltes.

M. Cugno, viticulteur à Condom (Gers), est un des viticulteurs qui se louent hautement d'avoir appliqué ce régime depuis huit ans avec un plein succès.

Au début, on objecta à M. Cugno que la taille

tardive était exténuante pour les vignes. Mais l'expérience comparative ne tarda pas à convaincre M. Cugno que cette objection n'était pas sérieuse, et confirma l'opinion du docteur Cayot sur ce point. Les ceps taillés lui donnèrent plus de raisins que les autres.

Dès lors, M. Cugno prit le parti d'appliquer son système à toutes ses vignes.

En conséquence, dit-il, j'ai achevé la taille de mes vignes :

En 1869, le 25 avril. — En 1870, le 28. — En 1871, le 29. — En 1873, le 6 mai. — En 1874, le 25. — En 1875, le 20.

Quand les récoltes de mes voisins étaient compromises par la gelée, je remplissais cuves et tonneaux et je me voyais forcé d'augmenter tous les ans le nombre et la dimension de mes chais et de mes futailles.

Je laissais à mes jeunes vignes, quatre, cinq et six coursons, tandis que mes voisins n'en laissent que deux, et, quand ils semblent préoccupés de ne produire que du bois en laissant deux coursons seulement, j'obtiens du fruit en abondance et suffisamment de bois.

Ma vendange mûrit, il est vrai, douze ou quinze jours plus tard que la leur, mais la qualité en est aussi bonne puisque l'ensemble des pesées gleucométriques de mes moûts se chiffre comme suit :

1870, 14, année exceptionnelle comme maturité. — 1871, 11,40. — 1872, 10,50. — 1873, 12. — 1874, 14.

J'ai été bien heureux, en 1870, d'adopter la taille tardive.

Les vignes avaient été gelées l'hiver et de plus gelées au moment du débouillage des bourgeons.

Si, par malheur, mes vignes avaient été taillées comme chez mes voisins en janvier ou février, ma récolte eût été perdue.

Les bourgeons étaient gonflés au moment de la taille et les vignes couvertes de feuilles et de raisins dans la partie supérieure des sarments ; il s'agissait de savoir quels étaient les sarments capables de produire du fruit. On prenait dans la main chaque sarment par sa base, et on le faisait glisser en le serrant légèrement. Ceux dont les bourgeons étaient gelés, se dépouillaient immédiatement de leurs bourgeons et étaient mis à bas. Ceux, au contraire, sur lesquels les bourgeons tenaient solidement étaient conservés, taillés à trois yeux et m'assuraient ma vendange.

La récolte fut en effet très-bonne.

C'est surtout lors de l'avant-dernière récolte, que mon expérience fut concluante. Quant tout le pays avait ses produits perdus, j'ai eu une vendange superbe et abondante.

Dans un enclos au nord-est, mes métayers ayant taillé en hiver, ont eu 6 hectolitres de vendanges tandis que dans mes vignes attenantes, séparées, par une allée de 2 mètres, mais taillées fin avril et de même contenance, j'avais 35 hectolitres de bonne vendange marquant 13 au gleucomètre.

Dans un enclos jurançon longeant le chemin d'intérêt commun n° 4, mes voisins avaient taillé en hiver, eurent leur récolte anéantie pendant que j'obtenais, grâce à la taille tardive, une récolte magnifique.

Quant à l'influence que peut avoir sur la santé des vignes la taille tardive, je puis assurer que, taillant tard toutes les vignes que j'ai plantées depuis vingt trois ans, et leur laissant de quatre à six coursons au lieu de deux, comme les vigneron de la localité, mes vignes sont aussi vigoureuses que les leurs et aussi bien aodées.

La vendange se trouve d'assez bonne qualité, et le chiffre que donne l'ensemble de mes pesées gleucométriques le prouve suffisamment à qui veut s'en rendre compte.

#### Faits divers.

On mande de Lisieux qu'un violent incendie vient de détruire une partie de l'important établissement industriel de M. Lecarpentier, rue de Caen.

On a enterré l'autre jour, au cimetière de Cayenne, une femme colosse âgée de trentesix ans, pesant 205 kilogrammes et connue sous le nom de la *Belle Hollandaise*. Elle est morte dans une voiture de saltimbanque de la porte de Cliehy.

Le ballon *l'Atmosphère*, qui s'est élevé la semaine dernière de l'usine à gaz de La Villette, a exécuté un très-remarquable voyage, au point de vue de l'étude de la formation de la neige. Son propriétaire, M. Duté-Poitevin, s'était mis à la disposition de MM. Albert et Gaston Tissandier, accompagnés de

M. Redier et de deux amateurs. Le ballon, cubant 2,500 mètres, s'est élevé à onze heures quarante minutes du matin, et il n'a pas tardé à disparaître dans le massif des nuages.

D'après les renseignements communiqués par la Société française de navigation aérienne, les voyageurs ont traversé, à 1,500 mètres d'altitude, un véritable banc de cristaux de glace, qui était suspendu dans l'atmosphère sur une épaisseur de 150 mètres et dont la température était de 0°.

Au-dessus, l'air était transparent, et d'autres nuages, à travers lesquels brillait le soleil, planaient à deux mille six cents mètres environ au-dessus du niveau du sol. L'aérostat *l'Atmosphère* a été maintenu à l'altitude de mille sept cents mètres pendant deux heures, et les voyageurs n'ont pas eu à souffrir du froid, ce qui arrive presque toujours en ballon, parce qu'il n'y a pas d'agitation de l'air. M. G. Tissandier a pu noter un grand nombre de faits intéressants, et son frère a rapporté des croquis curieux. M. Duté-Poitevin, qui est le beau-frère du regretté Sivel, une des victimes du *Zénith*, se chargeait de la conduite de l'aérostat, et il a opéré avec habileté une excellente descente près d'Illiers (Eure-et-Loir). Le ballon a marché pendant la durée du voyage avec une vitesse de douze lieues à l'heure.

Le *Figaro* se livre à des exercices curieux sur les noms des députés à l'Assemblée nationale.

Quel air bête, mon cher Pingouin ! (Keller, *Balthazar*, *Cherpin*, *Gouin*.)

Le petit marchand mercier vante sans cesse ses soies, ses bonnets. (Lepetit, *Marchand*, *Mercier*, *Vente*, *Sens*, *Saisset*, *Soye*, *Say*, *Bonnet*.)

Aimons Paris, car nos pères l'habitent. (Aimon, *Paris*, *Carnot père*, *Labitte*.)

Vache ! rôtir rare des rois ! (Vacherot, *Tirard*, *des Roys*.)

Pin brun ? C'est du bois dur, fort, dont Pierre fait le grand buffet. (Pin, *Brun*, *Say*, *Dubois*, *Durfort*, *Dompierre*, *Faye*, *Legrand*, *Buffet*.)

Le petit Allemand sourit : « Ché vais chez Guillaume, brête-moi l'argent ; l'es pon, toi ! (Lepetit, *Allemand*, *Soury*, *Chevaye*, *Chezguillaume*, *Brettes*, *Largentaye*, *Pontoi*.)

« Salue ce merveilleux toupet blanc ! C'est Thiers ! Le petit bourgeois, farci de l'or des rois, le père des bons mots mort-nés ; sa voix caduque, vil son d'enfer, ferait bondir nos salles neuves. »

(Saluces, *Merveilleux*, *Toupet*, *Blanc*, *Say*, *Thiers*, *Lepetit*, *Bourgeois*, *Farey*, *Delord*, *des Roys*, *Lepère*, *Desbons*, *Meaux*, *Mornay*, *Savoie*, *Caduc*, *Wilson*, *Denfert*, *Feray*, *Bondy*, *Renaud*, *Salnewe*.)

« La cour : vaste carré du perron. »

(Lucour, *Vast*, *Carré*, *Duperron*.)

« Laurier : beau rameau fleuri au bord des bassins du parc de Richemond. »

(Laurier, *Beau*, *Rameau*, *Fleuriot*, *Bord*, *Desbassins*, *Duparc*, *de Richemond*.)

« Médecins, pâtisseries, cordiers, merciers, marchands saisis, richards, serfs d'Asie, journaux (vilains bourdons à ragots), vite, rampons courbés : Simon, le grand, casse la croix dorée du temple de Saint-Pierre. »

(Médecin, *Pâtisseries*, *Cordier*, *Mercier*, *Marchand*, *Saisy*, *Richard*, *Serph*, *d'Azy*, *Journault*, *Villain*, *Baudon*, *Arago*, *Witt*, *Rampon*, *Courbet*, *Simon*, *Legrand*, *Casse*, *Lacroix*, *Doré*, *du Temple*, *de Saint-Pierre*.)

« Chardon ordinaire : vilain huisson, hérisson des jardins de Normandie. »

(Chardon, *Ordinaire*, *Villain*, *Buisson*, *Hérisson*, *Desjardins*, *de Normandie*.)

« La Jeanne a dit : Le grand Turc est mort, j'aurais aimé l'épouser ! »

(Lajanadie, *Legrand*, *Turquet*, *Maure*, *Jaurès*, *Aimé*, *Lepouzé*.)

Pour les articles non signés : P. GONET.

#### Bulletin de la Bourse.

Paris, 6 décembre.

Le marché a été très-animé aujourd'hui et la plupart des affaires se sont traitées en hausse.

Le 5/0/0, qui fermait samedi à 104,20, a débuté aujourd'hui à 104,12, mais a rapidement monté à 104,32 1/2, où il s'est arrêté en clôture.

Le 3/0/0 a également monté de 66,52 1/2 à 66,67 1/2, et il s'est fait beaucoup d'affaires à ce chiffre.

Hausse de 15 cent. sur l'Italien qui est maintenant très-ferme à 72,60 et qui a même fait vers 2 heures à 72,65.

La spéculation s'occupe actuellement du Turc, mais tous les efforts des intéressés ne sont pas parvenus encore à le faire dépasser 26,25. Les lots restent à 72,75.

Le Pérou est assez demandé à 37 1/4.

Les actions lombardes à 3/0/0 font 243,75. C'est donc une hausse de 6,25.

Les obligations autrichiennes font 317,75 et les actions 665.

La Banque de Paris est à 1,105.

Le Gaz gagne tous les jours, et il était très-démandé en clôture à 1,055.

Le Crédit mobilier est en hausse et paraît devoir atteindre d'ici à deux ou trois jours le cours de 200 qu'il a d'ailleurs touché dernièrement. Actuellement il fait 192,50.

Extérieure espagnole, 18 1/8 ; Intérieure espagnole, 15 15/16.

#### BANQUE CENTRALE DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Autorisée par ukase de S. M. l'empereur de Russie, en date du 6/18 avril 1873.

#### ÉMISSION De 80,000 Obligations Foncières de 500 Fr. (3<sup>e</sup> SÉRIE)

Autorisée par le Ministre des Finances de Russie.

Ces Obligations sont émises au prix de 443 fr. 75 c., jouissance du 1<sup>er</sup> février 1876 ; elles produisent un intérêt annuel de 25 francs, payable par semestres, les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août.

Les coupons semestriels sont payables à

|                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| PARIS à raison de Francs.....               | 12 50    |
| BRUXELLES.....                              | 12 50    |
| GENÈVE.....                                 | 12 50    |
| BERLIN.....                                 | 10 »     |
| AMSTERDAM.....                              | 5 90     |
| SAINT-PÉTERSBOURG, Roubles métalliques..... | 3 12 1/2 |

Les Obligations sont remboursables au pair, sur les mêmes places, les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août, à 500 FRANCS, ou 125 ROUBLES MÉTALLIQUES, ou 400 MARCS, ou 236 FLORENS, en 54 ans, par tirages semestriels.

Le 1<sup>er</sup> remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> août 1876.

Les Obligations seront au porteur ; et, aussitôt après la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris comme le sont déjà celles de la 1<sup>re</sup> et de la 4<sup>re</sup> série.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

14, rue Bergère, Et chez MM. A. DUTFOY et C<sup>ie</sup>, 39, boulevard Haussmann,

Le vendredi 10 et samedi 11 décembre 1875 DE 10 HEURES DU MATIN À 4 HEURES DU SOIR.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS : EN FRANCE, aux Agences du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, Lyon, Marseille et Nantes :

A BRUXELLES, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser l'industrie nationale, et dans ses Agences ;

A GENÈVE, chez MM. HENRICH, LUTSCHEN et C<sup>ie</sup> ;

A AMSTERDAM, à la BANQUE D'AMSTERDAM, A SAINT-PÉTERSBOURG.

LES VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS COMME SUIT :

Fr. 50 » par Obligation en souscrivant.  
93 75 à la répartition, du 20 au 24 décembre.  
150 » du 10 au 15 février 1876.  
150 » du 10 au 15 avril 1876.

Fr. 443 75.

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements sous bonification d'intérêt au taux de 5/0/0 ; conséquemment l'obligation, entièrement libérée au moment de la répartition, ressortira à 440 francs, jouissance du 1<sup>er</sup> février 1876.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre des obligations émises, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs après la répartition. Ceux de ces certificats qui seront entièrement libérés seront échangés, à partir du 15 mars 1876, contre les titres définitifs.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, les porteurs en retard seront passibles de l'intérêt à raison de 6/0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

La Banque Centrale se réserve le droit de frapper de déchéance les souscripteurs en retard et de faire vendre leurs titres, sans mise en demeure, pour leur compte et à leurs risques et périls, aux Bourses de Paris, de Bruxelles et de Genève.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres adressées au Directeur du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS et à MM. A. DUTFOY et C<sup>ie</sup> devront être accompagnées du premier versement.

Déclaration faite au timbre le 28 octobre 1875.

Le numéro que *l'Univers illustré* a publié la semaine dernière présente un ensemble aussi varié qu'attrayant. Parmi les sujets que le crayon de ses dessinateurs a reproduits, nous citerons : les portraits de MM. Théodore Barrière et Victorien Sardou, qui viennent de remporter de brillantes victoires au Vaudeville et au Gymnase ; le portrait du nouveau lord-maire de Londres ; deux vues de Calcutta où se font de grands préparatifs pour fêter magnifiquement l'héritier de la couronne d'Angleterre ; théâtre national de l'Odéon : la salle nouvellement restaurée, le nouveau foyer, vue d'ensemble, la partie centrale du péristyle et la buvette ; souvenirs d'Herzégovine : femmes de Mostar (trois gravures), balte de troupes turques dans un caravansérail ; un *Fripiet espagnol*, ravissant tableau de M. J. Worms, etc. — Rébus, problème d'échecs.

— *L'Univers illustré* vient de commencer la publication d'un grand roman de M. S. Le Fanu, intitulé *Mon oncle Silas*. C'est là un véritable roman à sensation. La complication habile des événements, la peinture vive et forte des caractères, tout l'ensemble, éminemment original, ne tend qu'à un but : frapper sans relâche l'imagination, intéresser passionnément et de plus en plus jusqu'au dénoûment imprévu.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la NOUVELLE PRIME GRATUITE que *l'Univers illustré* offre à ses abonnés, prime consistant en volumes élégamment cartonnés à l'anglaise, avec titre doré.



Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

**Texte.**

N° 45. — Le Carrosse du colonel Max, légende strasbourgeoise. — Les petits Oiseaux. — Fontaines de la Granja et d'Aranjuez. — Les Pics; résumé généalogique. — Sur l'origine d'une célèbre définition; Pascal, Rabelais, Empédocle. — Mères et enfants. — Six capitaines pour un navire. — Indes noires; ce que c'est. — Pièce de mariage hollandaise en vermeil; détails.  
 N° 46. — Une protestation. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises (fin). — Bonheur domestique. — Armes des Ashantis. — Le Rajah Kurma, anecdote. — Hérité des goûts. — Houille et vins; Marine commerciale. — Sur l'écriture cunéiforme. — La Bonté; extraits. — Destruction des animaux malfaisants; les Piéges (fin).  
 N° 47. — Bonnets et chapeaux. — Entre amis. — Indicateur céleste. — Influence salutaire de la lumière. — Ce que j'ai vu à Karlsruhe. — On demande une orpheline, nouvelle. — Les Moulins de la butte Montmartre.  
 N° 48. — Le Traquet motteux. — Livres perdus ou introuvables et exemplaires uniques. — Le Potager d'appartement. — Élocution. — Travail. — Les Maisons d'écoles des États-Unis. — Liberté de l'homme. — On demande une orpheline, nouvelle (suite). — Ciseaux persans.

**Gravures.**

N° 45. — Le Carrosse du colonel Max, dessin de

Théophile Schuler, d'après son tableau original. — Fontaine de Latone, à la Granja. — Fontaine de Cérés, à Aranjuez. — Pièce de mariage hollandaise en vermeil, appartenant à Mlle Agar.

N° 46. — La Toilette, tableau de Louis Baader. — Épée de parade et glaive à poignées d'or faisant partie du trésor conquis sur les Ashantis. — Le Moloch ou diable épineux, reptile d'Australie. — Destruction des animaux malfaisants: les Piéges (fig. 19 à 26).

N° 47. — Exposition historique du costume (1874): Bonnets et chapeaux. — Gymnastique endiablée, composition et dessin de Théophile Schuler. — Le Moulin de la Galette, à Montmartre.

N° 48. — Le Traquet motteux et son nid. — Plan de l'École Prescott, à Boston. — Vue de l'École Prescott, à Boston (Massachusetts). — Ciseaux de la collection de M. Achille Jobinal (2 fig.).

**LA LOI ÉLECTORALE ET LE SCRUTIN.**

Au moment où les élections des futures Assemblées vont être décidées par la discussion de la loi électorale, nous croyons utile de recommander à tous les éligibles et à leurs électeurs un petit volume qui vient de publier M. R. LAMIRAULT, avocat, à la librairie ANDRÉ SAGNIER: *La loi électorale, le collège de département et le scrutin de liste.* (Prix: 1 fr.)

Bourré de faits historiques, contenant une foule d'aperçus nouveaux sur les antécédents du scrutin d'arrondissement et du scrutin de liste, ce volume est indispensable à tous ceux qui ne connaissent pas à fond les coulisses parlementaires de la France depuis 1789.

PAUL DURAND.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE).**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**Marché de Saumur du 4 décembre.**

|                         |       |                          |     |         |
|-------------------------|-------|--------------------------|-----|---------|
| Froment (l'h.) 77 k.    | 19 08 | Huile chenc.             | 50  | —       |
| 2 <sup>e</sup> qualité. | 74    | Huile de lin.            | 50  | —       |
| Seigle . . . . .        | 75    | Graine trèfle            | 50  | 62      |
| Orges . . . . .         | 65    | — luzerne                | 50  | 70      |
| avoine h. bar.          | 50    | Foin (h. bar.)           | 780 | 115     |
| Fèves . . . . .         | 75    | — Luzerne                | —   | 780 105 |
| Pois blancs.            | 80    | Paille                   | —   | 780 65  |
| — rouges.               | 80    | Amandes . . .            | 50  | —       |
| Graine de lin.          | 70    | Cire jaune.              | 50  | 250     |
| Farine, culas.          | 157   | Chanvres 1 <sup>re</sup> | —   | —       |
| Colza . . . . .         | 65    | — qualité (52 k. 500)    | 58  | —       |
| Chenevis . . .          | 50    | —                        | 55  | —       |
| Huile de noix.          | 50    | —                        | 49  | —       |

**COURS DES VINS.**

|                                |                         |   |      |
|--------------------------------|-------------------------|---|------|
| <b>BLANCS (2 hect. 30).</b>    |                         |   |      |
| Coteaux de Saumur, 1875.       | 1 <sup>re</sup> qualité | » | »    |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » 65 |
| Ordin., envir. de Saumur 1875. | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » 55 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » 45 |
| Saint-Léger et environs 1875.  | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » 55 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » 45 |
| Le Pay-N.-D. et environs 1875. | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » 45 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » 40 |
| La Vienne, 1874.               | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » 45 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » 35 |

MOUGES (2 hect. 20).

|                          |                         |   |   |
|--------------------------|-------------------------|---|---|
| Souzay et environs, 1874 | 1 <sup>re</sup> qualité | » | » |
| Champigny, 1874          | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Id.                      | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Varrains, 1875           | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Varrains, 1875           | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Bourguet, 1875           | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Id., 1874                | 1 <sup>re</sup> qualité | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Id.                      | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Restigné                 | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Chinon, 1875             | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Id.                      | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |
| Id.                      | 1 <sup>re</sup> id.     | » | » |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » | » |

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.

1 — 30 — — — — —

7 — 40 — — — — —

7 — 40 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.

10 — 30 — — — — —

12 — 30 — — — — —

6 — 40 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1875.**

| Valeurs au comptant.                  |        |         |      | Valeurs au comptant.                                        |        |         |       | Valeurs au comptant.               |        |         |       |
|---------------------------------------|--------|---------|------|-------------------------------------------------------------|--------|---------|-------|------------------------------------|--------|---------|-------|
| Dernier cours.                        | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                                              | Hausse | Baisse. |       | Dernier cours.                     | Hausse | Baisse. |       |
| 3 % jouissance décembre.              | 66     | 70      | » 22 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 745    | »       | 2 50  | Canal de Suez, jouiss. janv. 70.   | 765    | »       | 12 50 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre.            | 97     | »       | »    | Credit Mobilier . . . . .                                   | 190    | »       | 2 50  | Credit Mobilier esp. j. juillet.   | 726    | 25      | 1 25  |
| 5 % jouiss. novembre                  | 104    | 25      | » 05 | Credit foncier d'Autriche . . .                             | 510    | »       | 7 50  | Société autrichienne, j. janv. . . | 661    | »       | 3 75  |
| Obligations du Trésor, l. payé.       | 480    | »       | »    | Charentes, 400 fr. p. j. août.                              | 340    | »       | » 5   | <b>OBLIGATIONS.</b>                |        |         |       |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857        | 330    | »       | »    | Est, jouissance nov.                                        | 367    | 50      | »     | Orléans . . . . .                  | 324    | »       | »     |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860      | 485    | »       | »    | Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.                             | 965    | »       | 2 50  | Paris-Lyon-Méditerranée . . .      | 319    | »       | »     |
| — 1865, 4 % . . . . .                 | 505    | »       | »    | Midi, jouissance juillet . . . .                            | 720    | »       | »     | Est . . . . .                      | 310    | »       | »     |
| — 1869, 3 % . . . . .                 | 535    | »       | »    | Nord, jouissance juillet . . . .                            | 1210   | »       | »     | Nord . . . . .                     | 324    | »       | »     |
| — 1871, 3 % . . . . .                 | 535    | »       | »    | Orléans, jouissance octobre . . .                           | 1020   | »       | »     | Ouest . . . . .                    | 318    | »       | »     |
| — 1875, 4 % . . . . .                 | 465    | »       | »    | Ouest, jouissance juillet, 65 . .                           | 620    | »       | 2 50  | Midi . . . . .                     | 316    | »       | »     |
| Banque de France, j. juillet . . .    | 3940   | »       | »    | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.                        | 1055   | »       | »     | Deux-Charantes . . . . .           | 392    | 50      | »     |
| Comptoir d'escompte, j. août.         | 605    | »       | »    | Société parisienne du Gaz . . . .                           | 26     | »       | 1     | Vendée . . . . .                   | 236    | »       | »     |
| Credit agricole, 200 fr. p. j. juill. | 495    | »       | »    | Société immobilière, j. janv. . .                           | 26     | »       | 1     | Canal de Suez . . . . .            | 520    | »       | »     |
| Credit Foncier colonial, 250 fr.      | 855    | »       | »    | C. gén. Transatlantique, j. juill.                          | 311    | 25      | 13 75 |                                    |        |         |       |
| Credit Foncier, act. 500 fr. 250 p.   | 905    | »       | » 10 |                                                             |        |         |       |                                    |        |         |       |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — omnibus.  
 9 — 1 — — — — — (s'arrête à Angers).  
 1 — 33 — — — — — omnibus.  
 4 — 12 — — — — — express.  
 7 — 23 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.  
 8 — 20 — — — — — omnibus.  
 9 — 50 — — — — — express.  
 12 — 38 — — — — — omnibus.  
 4 — 44 — — — — — omnibus.  
 10 — 28 — — — — — express-poste.  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE OU A ÉCHANGER UNE PROPRIÉTÉ**

Sise à Antoigné et s'étendant sur les communes de Méron et Montreuil-Bellay, comprenant maison de fermier, vignes de bonne qualité et terres labourables, d'une contenance de 70 hectares.

Cette propriété contient un grand nombre de parcelles et convient à la spéculation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DUVEAU, propriétaire à Longué, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (585)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

AU DÉTAIL,

**UNE MAISON A CHAMPIGNY**

Joignant M. Roy,

Et cinq hectares environ de vignes, terres et bois taillis, situés, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour traiter, à M. TAYEAU, géomètre-expert à Bagneux, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (561)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE MAISON**

Sise à Noyant, canton de Gennez,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A VENDRE**

**UNE BELLE CALÈCHE**

S'adresser au bureau du journal.

COMMUNE DE ROU-MARSON.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Rou-Marson, le dimanche 13 décembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° 1,475 mètres courants de terrassements . . . . . 881 f. 75
- 2° 810 mètres carrés de démontage de pavage en blocage . . . . . 97 20
- 3° 269 mètres 50 centimètres courants de chaussée avec matériaux du démontage . . . . . 563 82
- 4° 1 205 mètres 50 centimètres courants de chaussée avec matériaux de la carrière . . . . . 2,605 88
- 5° Entretien de garantie 420 »
- 6° Travaux d'art . . . . . 96 82
- Total . . . . . 4,365 47

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de l'agent-voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Direction générale de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE DES ISSUES**

Provenant de la place de Saumur.

Le mardi 14 décembre 1875, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication des issues à provenir, en 1876, du service des vivres de la place de Saumur, s'élevant approximativement à :

- Braises . . . . . 100 quintaux.
- Cendres de bois . . . . . 2 id.
- Balayures . . . . . 2 id.
- Cinq pour cent payables comptant pour les frais.

Saumur, le 28 novembre 1875.  
 Le Receveur des Domaines,  
 (574) L. PALUSTRE.

Communes du Coudray-Macouard, de Courchamps et de Cizay-la-Madeleine.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Les Maires des communes du Coudray-Macouard, de Courchamps et de Cizay-la-Madeleine, préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie du Coudray-Macouard, le dimanche 12 décembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication, en deux lots, des travaux ci-après.

- PREMIER LOT.**
- 1° 350 mètres courants de terrassements . . . . . 122 fr. »
  - 2° 350 mètres courants d'empiècement . . . . . 1,168 62
  - Total . . . . . 1,290 62

- DEUXIÈME LOT.**
- 1° 856 mètres 60 centimètres courants de terrassements . . . . . 728 f. 11
  - 2° 856 mètres 60 centimètres courants d'empiècement, y compris l'entretien pour garantie. . . . . 3,203 68
  - Total . . . . . 3,951 79

Le devis et le cahier des charges sont déposés à la Mairie de Coudray-Macouard, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**PAS CAPITALISTE**

ne vaudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le Manuel des Capitalistes, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8° donné en prime par le *Moniteur de la Banque*, 52 N° par an, pour 4 fr. Envoi d'un N° gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (545)

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.